

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL du 20/01/2017 à 10H30**

**DANS LES LOCAUX UNSA à BAGNOLET**

Présents : Dolorès POINSOT, Paul MICHAUX, Michel CARRERIC, Stephan BEZIEL, Serge DEPERO, Frédéric LEVY.

Absents excusés : Isabelle COL Isabelle VERMEISCHE, Laurent L’LHOMEL

.

1-approbation du compte-rendu du 2 décembre 2016

2-représentativité de l’Unsa-Snphlm, contentieux avec le ministère et la DGT…

3-point sur les élections professionnelles dans les TPE

4-point sur la saisie de la CPN des ESH : application de la convention collective sur l’ancienneté

5-point sur les abonnements à l’Unsa Magazine

6-Information sur ACTION LOGEMENT

7-Questions diverses

Avant de passer à l’ordre du jour, Le SG accueille Mme Agnès MARCHAND DS chez ‘France Habitation.

Elle rencontre des difficultés pour exercer son mandat, en particulier du fait du comportement du DS CFDT, qui en place depuis très longtemps accepte difficilement la présence d’autres syndicats en particulier l’UNSA-SNPHLM dans la mesure où cette section est constituée majoritairement de salariés ‘Administratifs’ alors que les autres représentants sont issus de la catégorie ‘Gardiens’. Mme MARCHAND produit un tract émis par le DS CFDT qu’elle qualifie d’odieux envers elle-même. Ce tract traite de la négociation sur le télétravail auquel ce DS a paradoxalement refusé de participer. Dans le tract il rend compte d’une enquête réalisée sur les lieux de travail le 23/12/16, démarche unilatérale non autorisée sans information préalable. Le tract comporte la reproduction intégral d’un mail adressé par Mme MARCHANT à sa Direction indiquant l’incongruité d’une telle intervention de nature à perturber le travail des salariés alors que personne n’avait été préalablement averti. Le mail n’était pas signé es-qualité de Délégué Syndical. Après échange il est décidé qu’un courrier à la signature du Secrétaire Général serait adressé au responsable de la CFDT et au Directeur Général de France Habitation.

**I –** Aucune remarque n’étant formulée, le compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du 2 décembre 2016 est approuvé à l’unanimité.

**II –** Paul MICHAUX revient sur le problème de remise en cause de notre représentativité, rappelle les démarches engagées ‘Ministère, DGT…à ce jour malgré plusieurs relances le dossier est toujours en cours. M POUSSOU Directeur Général des ESH qu’il a rencontré, souhaite proposer aux autres Syndicats d’inviter l’UNSA-SNPHLM à revenir au sein de la CPN.

**III –** Les élections dans les TPE viennent de se terminer, des membres du SNPHLM ont participé à la préparation ‘tractage etc…’ la participation à ce scrutin a été faible, nous ne connaissons pas encore les résultats.

**IV –** Des contacts ont été pris avec la représentante CGC au sein de la CPN qui est d’accord pour formuler notre souhait de saisine en Commission d’interprétation concernant la non-application de la Convention Collective au sein de la Sté ‘La Rance de St Malo’ en matière de calcul d’ancienneté. Le Conseil Syndical donne son accord pour que le Syndicat intervienne en support financier en tant que de besoin.

**V –** Nous avons enfin reçu la facture 2016 de l’UNSA pour les abonnements ‘UNSA-Mag’. Le chèque a été remis ce jour directement au Trésorier de la FESSAD. Afin de réduire les dépenses, pour 2017 nous n’avons conservé que les abonnements pour les membres du Conseil et les DS. Conformément à la décision du 2/12/16. Avec l’appel de cotisation 2017 qui sera adressé prochainement à tous les adhérents ceux-ci pourrons choisir contre paiement de 7 € de recevoir le magazine.

**VI –** La nouvelle organisation ACTION LOGEMENT est effective au 1er janvier 2017, cette situation entrainera la disparition des adhésions ‘CIL’ dans la mesure où tous les personnels sont rattachés à une autre Convention Collective. Il demeure toutefois que l’annulation de la délégation UNSA à JY HALGAN par Luc BERILLE n’a pas été appliquée par Action Logement, celui-ci continuant à participer aux réunions ???

**VII -** Questions diverses :

Information : l’arrêt de la Cour d’Appel de REIMS du 16/11/16 *« contentieux D. POINSOT C/MON LOGIS* » concernant le non-respect de la CC en matière de calcul de l’indemnité de Départ à la Retraite vient de faire l’objet d’un pourvoi en Cassation de la part de la Sté MON LOGIS.

Concernant le calendrier des réunions 2017 : « Conseil Syndical ; 20 janvier, 17mars, 20 octobre, 8 décembre / Assemblée Générale 10 juin » **Il est à noter que la réunion du 17 mars est annulée et reportée au 7 avril 2017.**

Séance levée à 15H30

Le secrétaire général de l’UNSA SNPHLM

 Paul MICHAUX